



**SNUipp - FSU Somme**

25 rue Riolan

80 000 AMIENS

03.22.80.80.78

snu80@snuipp.fr

<http://80.snuipp.fr>

Amiens, le 4 mars 2016

A Mme le Maire d'Amiens

objet : prise en charge des transports amiénois dans les écoles

Madame Le Maire,

Nos collègues amiénois nous ont contactés à propos du fonctionnement des écoles de votre cité. En effet, un courriel a été envoyé à chacune des écoles signalant un changement d'organisation de la prise en charge des transports.

Le fonctionnement des écoles est à la charge de la municipalité. Le coût des transports est donc à la charge des municipalités. Les dispositions énoncées dans le courriel présentent le choix des élus d'attribuer un crédit spécifique transport pour chaque école, le montant alloué étant indexé au nombre d'élèves. La somme pour laquelle les élus ont opté limite le périmètre de sortie. Des partenariats avec des structures comme l'Historial de Péronne ou le château de Rambures, des rencontres sportives entre écoles urbaines et rurales, la découverte de milieux environnementaux éloignés (littoral, etc) ne sont alors plus possibles pour les élèves amiénois, sauf à transférer la prise en charge sur la coopérative scolaire et les familles.

Les collègues ne peuvent accepter de faire porter le coût du fonctionnement des écoles par les parents d'élèves. Ils s'interrogent donc quant à ce frein mis par les élus à l'ouverture culturelle, sportive, environnementale des familles amiénoises. Ces déplacements permettent de décliner le projet d'école et se font sous couvert de leur Inspecteur de circonscription. Sans ce cadre, la démarche pédagogique est altérée.

Vous comprendrez, Madame le Maire, que ce choix n'est pas sans incidence pour la jeunesse amiénoise, elle n'est pas sans incidence pédagogique et remet en cause le principe d'équité. Nous sommes à votre disposition pour échanger à ce sujet.

Veillez croire, Madame le Maire, en notre attachement aux valeurs du service public d'Éducation Nationale.

La secrétaire départementale du SNUipp-FSU,  
Mme Lecat